



PRÉFET DE LA SEINE- SAINT-DENIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bobigny, le 8 avril 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

REOUVERTURE DE LA MOSQUEE DE PANTIN

Le préfet de la Seine-Saint-Denis a abrogé l'arrêté de fermeture de la mosquée de Pantin par un arrêté du 7 avril 2021, permettant une réouverture dès le 9 avril.

La mosquée de Pantin avait été fermée par un arrêté du 19 octobre 2020 pour une durée de 6 mois.

Le tribunal administratif de Montreuil, le 27 octobre 2020, et le Conseil d'Etat le 25 novembre 2020, ont confirmé cette décision de fermeture.

M'Hammed Henniche, alors recteur de la mosquée de Pantin, avait en effet relayé, le 9 octobre 2020, sur le compte *Facebook* de la grande mosquée de Pantin, une vidéo dans laquelle monsieur Samuel Paty était gravement menacé.

Le 14 mars 2021, monsieur Henniche a démissionné.

Ces derniers jours, à la demande de Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur, des échanges ont été menés par le préfet de la Seine-Saint-Denis, associant le maire et la fédération musulmane de Pantin.

Le 3 avril 2021, un nouveau président et recteur, monsieur Abdourahmane Boubou Drame, a été désigné, lors de l'assemblée générale de la fédération musulmane de Pantin.

Les engagements pris par la nouvelle gouvernance se traduisant, notamment, par l'inscription dans ses statuts de l'attachement aux valeurs et principes républicains, le préfet de la Seine-Saint-Denis a abrogé l'arrêté de fermeture de la mosquée, par arrêté du 7 avril 2021, permettant ainsi une réouverture dès vendredi 9 avril 2021.

**Bureau de la communication
interministérielle**

Tél. : 01 41 60 60 35 / 07 86 04 36 49
Mél : pref-presse@seine-saint-denis.gouv.fr
www.seine-saint-denis.gouv.fr/ / [@Prefet93](https://twitter.com/Prefet93)

1 esplanade Jean Moulin
93007 BOBIGNY cedex